This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Can 505.11

Harvard College Library

FROM THE
FRANCIS PARKMAN
MEMORIAL FUND
FOR
CANADIAN HISTORY
ESTABLISHED IN 1908

Alfred Pelland

Vte DE BOUTHILLIER-CHAVIGNY

JUSTICE

AUX

CANADIENS-FRANÇAIS !

a

Mr le Baron Pierre de Coubertin

MONTRÉAL
CADIEUX & DEROME, LIBRAIRES-ÉDITEURS
1603, RUE NOTRE-DAME, 1603

1890

JUSTICE AUX CANADIENS-FRANÇAIS

Vte DE BOUTHILLIER-CHAVIGNY

Alfred Renaud 1893.

JUSTICE

AUX

CANADIENS-FRANÇAIS !

a

Mr le Baron Pierre de Coubertin

MONTRÉAL
CADIEUX & DEROME, LIBRAIRES-ÉDITEURS
1603, RUE NOTRE-DAME, 1603

1890

Can 505.11

HARVARD COLLEGE
SEP 11 1915
LIBRARY.
Francis Parkman fund

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, en l'année mil huit cent quatre-vingt-dix, par CADIEUX & DEROME, au bureau du Ministre de l'Agriculture, à Ottawa.

AUX

CANADIENS-FRANÇAIS

C'est au milieu de vous, mes chers amis, dans ce Canada dont la glorieuse histoire n'est qu'un feuillet détaché des annales de la France, que j'ai trouvé les éléments de mon bonheur.

Je ne pouvais l'oublier, en écrivant cette brochure.

C'est pour acquitter une dette de reconnaissance que je vous la dédie.

Puissiez-vous, dans ces courtes pages, trouver la mesure de mon attachement à votre pays et à ses libres institutions ; de mon ad-

miration pour le soin jaloux avec lequel vous maintenez intact dans vos cœurs l'esprit de foi qui fut, de tout temps, la sauvegarde de votre nationalité !

Laissez ceux qui prêchent la liberté sans la donner jamais, se moquer, tout à leur aise, de votre traditionnel dévouement à la religion et à ses ministres ; et dites-vous que leurs sar casmes ne seront jamais que la constatation même de leur impuissance à faire dominer dans le monde leurs théories rationalistes.

Faites prompte justice des rêves d'émancipation sociale que certains esprits se sont donné la triste mission d'agiter devant vous ; leur réalisation ne tend à rien moins qu'à l'anéantissement des principes chrétiens, au nom desquels vous avez accompli tant de prodiges.

A ceux qui pourraient nier les rares aptitudes politiques de votre race, répondez avec un légitime orgueil que vous êtes, peut-être, a seule nation qui ait su associer, dans une

admirable et féconde harmonie, l'usage des libertés civiles, morales et religieuses, seules et éternelles bases de la puissance d'un peuple.

A l'ombre de vos sanctuaires, témoins séculaires de vos persévérants efforts et confidents discrets de vos plus chers espoirs, affermissez vos caractères pour les luttes de l'avenir, et inculquez, avec amour, dans le cœur de vos enfants, la pratique des vertus qui ont fait de vos ancêtres des héros.

Attachez-vous, enfin, vous, les Français d'Amérique, à prouver à vos frères de France que l'usage de la vraie liberté est bien moins dans la vaine exagération des formules égalitaires, que dans la franche application d'un régime de sage tolérance pour tout ce qui n'est pas contraire à la morale publique ou à l'honneur de la nation.

Vte DE B.-C.

L'ERMITAGE
par RICHELIEU.
16 septembre 1890.

Un Français, monsieur de Coubertin, au cours d'un voyage en Amérique, a consacré quelques semaines à notre pays. De retour à Paris, il a écrit ses impressions, Hachette les a publiées, et voilà, une fois de plus, le Canada travesti.

Monsieur de Coubertin était chargé, par le gouvernement de la République Française, d'une mission pédagogique ; à lire son livre, je ne doute pas qu'il n'ait été bien accueilli par le ministre de l'Instruction Publique du moment. Il ne saurait être aussi facilement ac-

cepté par ceux qui connaissent et apprécient à sa juste valeur la population française du "Dominion of Canada."

Monsieur de Coubertin a voulu, en quelques traits de plume, esquisser le caractère national des Canadiens-Français.

Il n'a pas échappé à un défaut qui se retrouve dans la plupart des ouvrages publiés sur les Canadiens : en étudiant cette population, il n'a tenu compte ni de son passé historique, ni de ses aspirations, bien moins encore de son organisation sociale.

Son travail est une critique ; critique d'autant moins justifiable, qu'au lieu d'être appuyée sur une étude raisonnée et patiente, elle porte l'empreinte de conversations ébauchées à la hâte et aussitôt transcrites *sans* bénéfice d'inventaire.

En livrant au public ses impressions de voyage, monsieur de Coubertin a ouvert du même coup le champ à la critique. Il ne saurait donc m'en vouloir de ne pas partager

ses opinions, encore moins pourra-t-il trouver mauvais qu'en regard des siennes, je place les miennes devant le lecteur.

I

Monsieur de Coubertin a donné pour titre à son étude : Canada Britannique et Canada Français. Il est facile de deviner le motif de cette distinction subtile.

Fervent admirateur de l'éducation anglaise, préoccupé par-dessus tout de faire partager son admiration, il lui fallait, quelque peu au détriment de l'exactitude, établir une différence bien tranchée entre l'élément anglais et l'élément français de la population du " Dominion."

L'auteur, en choisissant son titre, ne paraît pas s'être douté qu'il donnait à ses lecteurs une fausse idée de la géographie politique de la Puissance.

L'erreur, en elle-même, serait de peu d'im-

portance partout ailleurs qu'en France. Que de gens, dans mon pays,après avoir lu l'ouvrage de monsieur de Coubertin, se représenteront l'Amérique Britannique du Nord divisée en deux provinces, habitées par des populations rivales tout occupées à lutter entre elles sur le terrain religieux, politique et social !

N'eût-il pas été plus conforme à la logique de présenter au lecteur un tableau d'ensemble de cette immense possession anglaise, plus étendue que les Etats-Unis,presque aussi grande que l'Europe ; de la montrer sillonnée par plus de 13 000 *milles* de voies ferrées ; étendant son action commerciale, des bords de l'Atlantique à ceux du Pacifique, et contrôlant une partie considérable du trafic de la puissante république sa voisine, en attendant que le " transcontinental canadien" devienne le chemin de transit le plus fréquenté entre l'Europe et l'Asie.

Après avoir montré que cette activité commerciale était l'œuvre d'un petit peuple d'à

peine cinq millions d'hommes, monsieur de Coubertin aurait eu le droit d'aborder les questions de race, et d'apprécier avec plus d'autorité la part dévolue aux Canadiens-Français dans cet admirable tournoi du travail et de l'initiative individuelle.

Parlant de Montréal, l'auteur affirme que "le voisinage des Etats-Unis lui a donné "quelque chose de *Yankée*, d'inachevé par "conséquent, et de fiévreux."

Monsieur de Coubertin est passé par Toronto, il est permis de supposer que, dans la fièvre de son voyage, il a quelque peu mêlé ses notes sur cette dernière ville avec celles consacrées à Montréal.... si toutefois il est possible de dire que les œuvres américaines portent en elles le cachet de l'inachevé !

Rien, à Montréal, ne décèle l'américanisme, si ce ne sont pourtant les démonstrations bruyantes d'un petit groupe d'annexionnistes, dont les rêves peuvent bien avoir séduit le voyageur.

Cette agitation fiévreuse, qui l'étonne, me paraît de bon augure : elle n'est que la caractéristique d'une puissante activité, et ne peut que faire honneur aux hommes d'affaires de Montréal. Cette activité, d'ailleurs, se traduit par des chiffres qui ont leur éloquence.

La population de Montréal était, en 1881, de 140 747 âmes ; cette même année, la valeur de la propriété était évaluée à 80 275 910 dollars.

Sept ans plus tard, la population se chiffrait par 200 000 âmes environ, et on évaluait la propriété à 109 millions de dollars !

A ce compte, quelle ville n'accepterait pas volontiers de porter le cachet "*d'inachevée et de fiévreuse !*"

Puis, monsieur de Coubertin gravit la montagne qui surplombe la ville, et, du haut de ce " Mont-Royal", tout vibrant encore du souvenir de Jacques Cartier, de Champlain, de Maisonneuve, noms illustres qui ne trouvent pas le chemin de son cœur, il lance une pro-

phétie : " ....d'innombrables clochers sur-
" gissent de tous côtés, églises, couvents, sé-
" minaires, qui vont s'enrichissant toujours, et
" constituent un des dangers de l'avenir."

J'avoue que cette sortie m'avait tout d'abord quelque peu surpris, et je me demandais à quel mobile avait obéi monsieur de Coubertin en lui donnant la première place dans la suite de ses observations.

La dernière page de son ouvrage m'a donné la clef de cette énigme, en m'apprenant que son travail était un rapport adressé à monsieur le ministre de l'instruction publique de France !

Monsieur de Coubertin est un républicain ; à cela rien de mal, mais il me paraît s'être rallié au régime actuel en abandonnant derrière lui armes et bagages.

De plus, ce qui frappe, dans l'œuvre de monsieur de Coubertin, c'est la vivacité avec laquelle il passe, sans transition, d'une idée à une autre ; il juge sans appel, et ses arrêts

se passent volontiers d'avocats comme de réquisitoire.

Après avoir présenté la richesse de nos communautés religieuses comme une source de dangers, dont il n'indique pas, il est vrai, la nature, l'auteur ajoute : " Cette formidable puissance financière correspond, cela va sans le dire, à un despotisme moral plus grand encore."

Avant de discuter le bien-fondé de cette assertion, que monsieur de Coubertin me permette de lui rappeler deux faits ayant leur importance, et dont l'un comporte avec lui une grave leçon, que je livre aux méditations de monsieur le ministre de l'instruction publique.

Ces grandes communautés, dont les richesses suscitent les défiances de monsieur de Coubertin, doivent, pour la plupart, l'origine de leur fortune à la munificence des rois de France,et c'est grâce à la politique éclairée, tolérante et conservatrice de la nation an-

glaise, qu'elles ont pu se maintenir, en dépit de la conquête et de ses cruelles alternatives.

Ces communautés font donc revivre, à travers les siècles, une des époques les plus glorieuses de notre histoire nationale, et demeurent, au milieu de l'Amérique protestante, comme la plus éclatante manifestation de l'esprit de libéralisme anglais.

A ce double titre, la richesse de nos ordres religieux mérite, à tout le moins, d'être critiquée avec mesure et prudence.

Que monsieur de Coubertin me permette une digression ; aussi bien, d'ailleurs, ces pages ne sont-elles qu'une causerie, destinée bien plus à corriger, qu'à critiquer les notes du voyageur.

Je me rendais hier à Montréal : dans le train un homme vint s'asseoir auprès de moi, c'était le serre-frein : " Vous êtes français, monsieur ? " me dit cet homme, et, comme je lui répondais affirmativement, il ajouta : " Oh ! monsieur, je voudrais bien voir la

France ! croyez-vous qu'avec *un cent piastres* d'économie je pourrais *lui payer une petite visite ?* " Ne voulant pas décourager ce brave garçon, je lui assurai que cela était possible. Sa figure s'illumina de joie, et il poursuivit : " C'est que voyez-vous, nous tous de la famille canadienne, nous sommes *ben* français, c'est comme qui dirait *d'une pataque importée de France et plantée au Canada !*"

Saluez, mon cher de Coubertin, ces paroles d'un humble canadien, comme moi-même je l'ai fait dans l'émotion dont mon cœur était rempli !

Demandez-vous s'ils méritent, ceux-là qui cultivent si pieusement le culte de la patrie perdue, de voir leurs travers révélés, au détriment de leurs nobles qualités.

Je vous ai laissé sur le sommet du Mont-Royal, je m'empresse de vous y aller retrouver.

De ce point élevé, il me sera facile de vous démontrer, je crois, l'inexactitude de ce

passage de votre livre : "Les Canadiens-
" Français sont les humbles esclaves de leur
" clergé et de leurs congrégations. Clergé et
" congrégations *enchaînent les esprits en pré-*
" *tendant les guider, et leur domination pèse*
" *lourdement sur une partie de la population,*
" *que les travaux de la terre ne suffisent plus à*
" *charmer, et qui prendrait volontiers sa part*
" *du mouvement littéraire et scientifique uni-*
" *versel.*"

Transportez-vous, par la pensée, au centre de l'une des nombreuses usines dont vous voyez, au loin, les panaches de fumée obscurcir l'atmosphère.

Parlez à ces mécaniciens, attentifs au fonctionnement de leur machine ; dans quelle langue vous répondront-ils, pour la plupart ? dans la vôtre : ce sont des Canadiens-Français.

Interrogez au hasard, l'un de ces mille ouvriers empressés à leur travail. En lui, vous reconnaîtrez un Canadien-Français.

Elevez-vous d'un degré dans la hiérarchie du travail : à quelle nationalité appartiendront ces contremaîtres, intermédiaires intelligents entre le patron et l'ouvrier ? à la nationalité canadienne-française.

Mais, direz vous, dans les bureaux, sans aucun doute, le maître que je saluerai représentera le capital anglais ?

Cela est vrai en partie, mais voici qui ne l'est pas moins : si, par l'effet magique d'une fée malfaisante, le génie de l'artisan canadien-français était subitement annihilé, la plupart des fabriques n'auraient plus qu'à fermer leurs portes.

Ce n'est pas tout : suivez-moi dans ces rues populeuses, dont vous admirez, à juste titre, le parfait alignement ; entrons, si vous le voulez bien, dans l'un de ces grands magasins de la rue Notre Dame ou de la rue Saint-Jacques ; qui trouverons-nous, occupant des postes de confiance ? des Canadiens-Fran-

çais ; commerçants adroits, anxiliaires précieux, employés dévoués !

Mais, remarquerez-vous, sans doute vos paroles ne servent qu'à constater la justesse de mon observation, et vous paraissez croire avec moi que les Canadiens-Français, aptes aux fonctions subalternes, sont incapables de s'élever plus haut.

Un peu de patience, mon cher de Coubertin, et suivez moi dans cette belle ville de Montréal : je vous y ménage bien des surprises.

Savez-vous que, " dans cette cité à l'aspect inachevé et fiévreux," six banques canadiennes-françaises rivalisent avec leurs sœurs anglaises, sinon de puissance, tout au moins de crédit ?

Savez-vous que ces banques ne représentent pas seulement l'épargne de milliers de Canadiens-Français, mais qu'elles sont alimentées par les profits de grandes maisons de commerce dirigées par des Canadiens-Français ?

Parcourez les grandes artères commerciales de la métropole du Canada, vous serez surpris du nombre de noms français inscrits à la devanture des magasins.

Visitez le quartier de la finance, le nom de l'agent de change le plus en vue sera celui d'un Canadien-Français.

Entrez à l'hôtel de ville : le maire est un Canadien-Français ; le président du comité des finances est également un Canadien-Français ; l'avocat de la ville est encore un Canadien-Français ; la majorité des conseillers est, enfin, française, et tous ces hommes, appelés à présider aux destinées de Montréal, sont des commerçants ou des industriels dont l'influence ne le cède en rien à celle de leurs confrères d'origine anglaise.

Faites une courte visite au palais de justice : sur *le banc*, à côté de leurs collègues d'origine britannique, vous verrez des juges Canadiens-Français, dont le savoir fait l'admiration des hommes compétents des deux nationalités.

Demandez à quelle race appartiennent les avocats les plus en renom de la Puissance ; on vous répondra en vous citant des noms français.

Les Anglais reconnaissent eux-mêmes notre supériorité dans tout ce qui touche aux choses de l'esprit ; aussi n'hésitent-ils pas à envoyer leurs étudiants se former à l'école de nos jurisconsultes.

Je pourrais vous prouver également qu'un grand nombre d'entre eux ne dédaignent pas, pour leurs enfants, les leçons de nos universités catholiques.

Quel est, à Ottawa, le chef reconnu de la " loyale opposition ? " un Canadien-Français : l'honorable Wilfrid Laurier ; les députés de la gauche parlementaire, à quelque race qu'ils appartiennent, reconnaissent son ascendant de par l'autorité de son talent.

Aux côtés de sir John A. Macdonald, quel ministre préside, depuis près de vingt-cinq ans, au *prodigieux* développement économique de

notre pays ? encore un Canadien-Français : sir Hector Langevin.

Quel est, enfin, cet orateur incomparable dont la parole ardente soulève l'enthousiasme de la nation entière ? un autre Canadien-Français : l'honorable secrétaire d'État Chapleau.

Eussiez-vous parcouru nos campagnes que votre opinion sur les Canadiens eût sans doute été bien différente de celle que vous exprimez dans votre livre.

Notre population vous aurait frappé par l'affabilité de son accueil, son attachement aux saines traditions du passé, son respect pour les ministres de la religion, et sa profonde connaissance des libertés constitutionnelles que le gouvernement anglais lui a octroyées.

Tout au plus auriez-vous pu constater que, dans la province de Québec l'agriculture pratique n'a pas réalisé d'aussi rapides progrès que dans celle d'Ontario, et que la trop grande

prudence de ses habitants est peut-être une des causes de cette infériorité. Mais cette prudence même n'est-elle pas, pour tout esprit attentif, une des garanties de la supériorité agricole réservée à notre province dans des temps prochains.

Les statistiques fournissent à ce sujet d'intéressants renseignements.

Dans la province de Québec, l'étendue des terres détenues par les cultivateurs est de 18 000 378 arpents ; dans la province d'Ontario, elle est de 23 309 264 arpents.

Le nombre des propriétaires dans la première province, est d'environ 175 731 ; dans la seconde, de 266 485.

Ceci établi, savez-vous à quel chiffre s'élève la valeur de la propriété grevée d'hypothèques dans les deux provinces ?

Dans Ontario, à 174 676 062 dollars ; dans Québec, à 1 949 638 dollars !

Tandis que 16 compagnies de prêts suffisent amplement aux besoins des cultivateurs

de la province de Québec, 79 trouvent le moyen de faire de belles affaires dans celle d'Ontario !

En résumé, les Canadiens-Français, pour être moins développés que leurs voisins de l'ouest sous le rapport agricole, sont, pour le plus grand nombre. propriétaires d'un sol libre de toutes servitudes, à l'exception de celles que leur impose la loi.

Comment allier, mon cher de Coubertin, cette sage entente de leurs intérêts, chez nos habitants, avec les dispositions d'esprit que vous voulez bien leur prêter ?

Avouez simplement que vous n'avez pas suffisamment observé, avant de donner à vos études une forme définitive en les publiant.

Laissez-moi placer sous vos yeux des extraits de discours prononcés en Angleterre par deux de nos hommes d'Etat les plus en vue, tous deux Anglais et protestants.

Le 4 février 1886, sir John A. Macdonald,

parlant au Saint-Georges club, à Londres, disait : " French-Canadians are a moral and re-
" ligious people, listening to their hierarchy
" and their priesthood, and as a Protestant, I
" have no hesitation in saying that the best
" and finest moral police in the world, was to
" be found in the priesthood of French-
" Canada."

Dans un discours à Dundee, en Ecosse, l'honorable Alexandre Mackenzie disait, la même année, je crois : " The French people
" in Canada are in the position of a people
" speaking an alien language, *but do not con-*
" *sider themselves an alien people*, and are at
" this moment as proud of British law and
" freedom as any portion of the Canadian
" people ; and as Lord Dufferin remarked the
" other day in London, there is no class or
" population more thoroughly trained in Par-
" liamentary practice and life, and to all the
" rights and feelings of an independent and
" proud people."

Vous parlez anglais, mon cher de Coubertin, je ne vous traduirai donc pas les paroles que je viens de citer ; j'ajouterai seulement que, des deux orateurs sur l'autorité desquels je m'appuie, le premier dirige depuis plus de vingt-cinq ans, presque sans interruption, la politique fédérale du Dominion, et que le second a été premier ministre de la Puissance de 1873 à 1878.

L'un, sir John A. Macdonald, incarne en lui la politique conservatrice ; et l'honorable A. Mackenzie a été longtemps le chef reconnu du parti libéral.

Vous terminez votre chapitre par ces lignes : " Au Canada, on fait des affaires, ou plutôt on " rêve d'en faire sans y parvenir ;" et vous ajoutez que " les Canadiens sont bel et bien " des coureurs de dollars, et qu'ils ne sont " après tout que des paysans Normands, " dont ils ont les instincts aussi bien que l'ac- " cent."

Je laisse aux chiffres le soin de répondre à votre première affirmation.

Consultez les tableaux ci-joints, et vous verrez que les affaires, au Canada, ne sont pas à dédaigner.

IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET COMMERCE TOTAL DU CANADA, 1868 A 1888.

Année finissant le 30 juin.	Total des importations.	Total des exportations.	Excédant des importations.	Excédant des exportations.	Total des importations et des exportations.	Valeur du commerce total par tête.
	$	$	$	$	$	$ cts
1868..	73,459,644	57,567,888	15,891,756	.....	131,027,532	38 86
1869.	70,415,165	60,474,781	9,940,384	.....	130,889,946	38 35
1870..	74,814,339	73,573,490	1,240.849	.....	148,387,829	42 95
1871..	96,092,971	74,173,618	21,919,353	.....	170,266,589	48 39
1872..	111,430,527	82,639,663	23,790,864	.....	194,070,190	53 74
1873	128,011,281	89,789,922	38,221,359	.....	217,801,203	* 59 37
1874..	128,213,582	89,351,928	38,861,654	.....	217,565,510	56 86
1875..	123,070,283	77,886,979	45,183,304	.....	200,957,262	51 70
1876..	93,210,346	80,966,435	12,243,911	.....	174,176,781	44 10
1877..	99,327,962	75,875,393	23,452,569	.....	175,203,355	43 65
1878..	93,081,787	79,323,667	13,758,120	.....	172,405,454	42 26
1879..	81,964,427	71,491,255	10,473,172	.....	153,455,682	37 01
1880..	86,489,747	87,911,458	.....	1,421,711	174,401,205	41 37
1881..	105,330,840	98,290,823	7,040,017	.....	203,621,663	46 86
1882..	119,419,500	102,137,203	17,282,297	.....	221,556,703	50 00
1883..	132,254.022	98,085,804	34,168,218	.....	230,339,826	50 99
1884..	116,397,043	91,406,496	24,990,547	.....	207,803,539	45 11
1885 .	108,941,486	89,238,361	19,703,125	.....	198,179,847	42 20
1886..	104,424,561	85,251,314	19,173,247	.....	189,675,875	39 57
1887..	112.892,236	89,515,811	23,376,425	.....	202,408,047	41 52
1888..	110,894,630	90,203,000	20,691,630	.....	201,097,630	40 45
Total.	2,170,136,379	1,745,155,289	426.402,801	1,421,711	3,915,291,668	*45 49

* Moyenne.

VALEUR DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS, PAR TÊTE, DES DROITS DE DOUANE PERÇUS, ET AUSSI DES ARTICLES ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION, 1868 A 1888.

Année terminée le 30 juin.	Valeur des importations par tête.	Valeur des exportations par tête.	Articles entrés pour consommation.	Droits de douane perçus sur			
				Importations.	Exportations.	Total.	Montant par tête.
	$ cts.	$ cts.	$	$	$	$	$ cts.
1868..	21 78	17 07	71,985,306	8,801,445	17,986	8,819,431	2 61
1869..	20 63	17 72	67,402,170	8,284,507	14,402	8,298,909	2 43
1870..	21 66	21 29	71,237,603	9,425,028	37,912	9,462,940	2 74
1871..	27 31	21 08	86,947,482	11,807,589	36,066	11,843,655	3 37
1872..	30 86	22 88	107,709,116	13,020,684	24,809	13,045,493	3 61
1873 .	34 89	24 48	127,514,594	12,997,578	20,152	13,017,730	3 55
1874..	33 52	23 36	127,404,169	14,407,317	14,565	14,421,882	3 77
1875..	31 66	20 04	119,618,657	15,354,139	7,243	15,361,382	3 95
1876..	23 60	20 50	94,733,218	12,828,614	4,500	12,833,114	3 25
1877..	24 75	18 90	96,300,483	12,544,348	4,103	12,548,451	3 12
1878..	22 82	19 44	91,199,577	12,791,532	4,161	12,795,693	3 13
1879..	19 77	17 24	80,341,608	12,935,268	4,272	12,939,540	3 12
1880..	20 52	20 85	71,782,349	14,129,953	8,896	14,138,849	3 35
1881..	24 24	22 62	91,611,604	18,492,640	8,140	18,500,785	4 26
1882..	26 95	23 05	112,648,927	21,700,027	8,810	21,708,837	4 90
1883..	29 28	21 71	123,137,019	23,162,553	9,755	23,172,308	5 13
1884..	25 27	19 84	108,180,644	20,156,447	8,510	20,164,963	4 38
1885..	23 20	19 00	102,710,019	19,121,254	12,555	19,133,559	4 07
1886..	21 78	17 78	99,602,694	19,427,397	20,726	19,448,123	4 05
1887..	23 16	18 36	105,639,428	22,438,308	31,397	22,469,705	4 61
1888..	22 30	18 14	102,847,100	22,187,869	21,772	22,209,641	4 46

Et maintenant, qu'entendez-vous par "coureurs de dollars"?

En ce siècle de practicisme à outrance (pardonnez-moi ce mot), *qui* n'est pas un "coureur de dollars"? Vous, moi, tous, nous le sommes à un degré différent, et si c'est là une marque infamante, nous en portons chacun l'empreinte.

A quoi bon discuter la comparaison que vous établissez entre les Canadiens-Français et nos paysans normands ? Vous savez, ce que veut dire " rusé normand."

Eussiez-vous désiré exercer une méchanceté à l'égard de nos frères d'Amérique, que vous n'eussiez pu mieux trouver.

II

Je viens de relire le second paragraphe de votre étude.

J'avoue mon embarras à répondre, dans un ordre logique, aux contradictions qu'il renferme.

Après avoir déclaré précédemment que le clergé canadien dirige la " politique assez " mal, et qu'il enchaîne les esprits en préten- " dant les guider," vous assurez, à la suite d'une trop courte esquisse du passé historique des Canadiens, que " l'histoire du monde " n'offre pas un second exemple d'un esprit " politique aussi remarquable."

Après avoir constaté que ces mêmes Cana-

diens jouissent aujourd'hui d'une entière liberté, vous vous empressez d'ajouter, quelques lignes plus bas, que " l'usage de cette liberté " n'est pour eux qu'une *billevesée.*"

Enfin, pour compléter cet édifiant tableau, vous terminez votre chapitre en décrétant que les Français d'Amérique possèdent tout, ... sauf l'initiative et l'indépendance de caractère !

Tout ceci est un peu confus ; et, pour vous répondre mot par mot, ligne par ligne, il me faudrait repasser avec vous les annales canadiennes de plusieurs siècles.

Peut-être, alors, laissant de côté le caractère officiel de votre mission, admireriez-vous avec moi le rôle glorieux et patriotique joué par les Canadiens sous la direction de leur clergé.

Laissez-moi vous conter, entre mille, deux épisodes de ces époques passées, où, dans le sang, les larmes, et une lutte de tous les

instants, se façonnait cette nationalité canadienne si dédaignée par vous.

C'était en 1775; les Américains venaient d'envahir le Canada. Montréal était tombée entre leurs mains. Les troupes anglaises battaient en retraite devant l'ennemi, et deux corps d'armées investissaient Québec. Un dernier effort des confédérés, et la puissance anglaise disparaissait à tout jamais du continent américain. En ce moment de danger suprême, une voix s'élève, vibrante de patriotisme et d'accent religieux : celle d'un Français, de l'évêque de Québec.

Cette voix trouve un écho dans tous les cœurs. Les Canadiens-Français, oubliant les injustices commises, les persécutions dont ils ont été les victimes, rejettent loin d'eux toute pensée d'union avec les confédérés, et volent au secours du drapeau anglais menacé. C'est en vain qu'Arnold et Montgomery livrent de furieux assauts à l'antique métropole française; à chacune de leurs attaques, un rem-

part de poitrines canadiennes s'offrent à leurs coups !

La lutte est sanglante, mais la victoire se range, enfin, du côté de la loyauté et de la fidélité à la foi jurée.

Les confédérés reculent ; Québec est sauvée ; une fois de plus la croix de Saint-Georges règne en maîtresse sur le champ de bataille, et c'est aux Canadiens-Français, à la parole entraînante d'un évêque catholique, Monseigneur Briand, qu'elle en est redevable.

En 1812, une lutte nouvelle s'engage entre l'Angleterre et les Etats-Unis ; le Canada est de nouveau menacé.

Monseigneur Briand est mort, qu'importe ? un autre évêque l'a remplacé sur le trône épiscopal de Québec. Ecoutez les belles paroles que l'auguste prélat, Monseigneur Plessis, adressait aux Canadiens, à l'approche du danger !

..... " Après un aussi brillant succès, " que ne devez-vous pas espérer, NOS TRÈS

" CHERS FRÈRES, dans le cas où l'ennemi, pous-
" sant plus loin sa témérité, oserait entre-
" prendre l'invasion du Bas-Canada ? Que
" n'aurait-il pas à craindre d'une armée qui,
" par son organisation et sa discipline, fait
" l'admiration des officiers les plus expéri-
" mentés ; d'un peuple entier brûlant du dé-
" sir de se lever en masse, pour donner des
" preuves de sa fidélité et de son courage ;
" d'un commandant en chef dont l'activité
" infatigable fait le sujet continuel de vos con-
" versations, dont la condescendance a gagné
" tous les cœurs, dont la sage expérience a
" prévu tous les dangers, dont l'impartialité
" fait comprendre à tous les sujets de Sa Ma-
" jesté, dans ces provinces, qu'ils n'ont qu'un
" seul et même intérêt, celui de la défense
" commune ?

..... " Guerriers, c'est à vous qu'il ap-
" partient de vous opposer comme un mur à
" l'approche des ennemis, et de déconcerter
" leurs mesures. Ils cesseront d'être formi-

" dables dès que le Dieu des armées com-
" battra avec nous. Marchez au combat
" comme à la victoire. Soutenez cette répu-
" tation d'obéissance, de discipline, de valeur
" et d'intrépidité, que vous ont méritée vos
" premiers succès. Votre confiance ne sera
" pas vaine, si, en exposant vos vies, pour la
" défense de votre roi et de vos foyers, vous
" avez soin, avant toute chose, de faire votre
" paix avec Dieu. En vous mettant dans la
" nécessité de combattre les ennemis de l'Etat,
" il vous impose l'obligation préalable de vous
" réconcilier à lui. C'est à cette condition
" qu'il s'engage à vous protéger ; or vous
" n'ignorez pas que de cette protection, beau-
" coup plus que de vos efforts et de vos
" veilles, dépend la conservation de nos cités
" et de nos forteresses.

" Pour vous, prêtres, clercs, vieillards, fem-
" mes, malades, enfants, qui, par état ou par
" circonstance, êtes dispensés du service mi-
" litaire, ne restez pas dans une stérile inquié-

" tude des événements de la guerre. Unis-
" sez-vous de cœur et d'esprit à votre premier
" pasteur ; servez la patrie autant que vous
" le pouvez, soit en priant avec plus de fer-
" veur dans vos maisons, soit en vous ren-
" dant chaque jour aux pieds des autels, pour
" répandre vos âmes devant le Seigneur, et
" faire au ciel une sainte violence.

" Vous savez qu'il peut accorder la victoire
" au petit nombre comme au plus grand.
" Suppliez-le donc en toute humilité de ne
" pas appesantir son bras sur nous, mais de
" faire (*Ps.* 9. 16) tomber nos ennemis dans
" les pièges qu'ils nous préparent, en sorte
" que leurs nouvelles tentatives ne servent
" qu'à donner à nos armes un nouveau lustre,
" et à nous une occasion de plus de chanter
" à jamais ses miséricordes."

A cet appel, le peuple canadien se masse une fois de plus autour des couleurs Britanniques, et, fidèle, toujours, à la voix de son clergé, repousse ses envahisseurs.

Le 26 octobre 1813, un français, le colonel de Salaberry, à la tête de " 300 canadiens," mal armés, demi paysans, demi soldats, battait et repoussait un corps de l'armée confédérée de plus de 7 000 hommes !

Mon cher de Coubertin, vous avez salué, à Chambly, la statue de ce héros ; mais ses exploits ne vous ont sans doute pas paru assez glorieux pour lui consacrer un souvenir dans votre livre.

Tout est grand dans l'histoire des Canadiens ; et en dépit, cependant, des liens qui les unissent à nous autres français des " vieux pays," vous paraissez ne vous être attaché qu'à déprécier tout ce qui porte l'empreinte canadienne-française.

III

" Monsignor " Labelle n'était pas au Canada lors de votre visite.

C'est à Paris que vous rencontrez cet illustre apôtre de la colonisation.

Vous lui consacrez un souvenir dans votre livre.

Après avoir rendu un légitime hommage à son patriotisme, vous déclarez que " son langage participe plus du corps de garde que de la sacristie."

Singulièr compliment, dont personne ne rira.

En revendiquant, pour " Monsignor " Labelle seul, la gloire d'avoir conduit les Canadiens-Français à la conquête de nouveaux ter-

ritoires, vous méconnaissez l'œuvre admirable de colonisation poursuivie, de tout temps, par le clergé canadien.

Vous n'avez pas eu, mon cher de Coubertin, le temps de parcourir notre " Far West ", mais il est impossible que vous n'ayez pas entendu mentionner le nom de quelques-uns de ces *prêtres-colons*, disséminés, un peu partout, sur notre immense territoire, et qui sont les plus illustres pionniers de la colonisation canadienne.

Comment se fait-il, alors, que les mots ne se soient pas pressés sous votre plume, pour exalter leurs admirables travaux ?

Il eût fallu, pour cela, admettre que l'œuvre du clergé canadien n'a pas d'égale dans le monde, et vous ne le pouviez pas.

Laissez-moi donc vous rappeler que, bien avant le curé Labelle, ses prédécesseurs dans la maison de Dieu avaient conduit les Canadiens à la conquête des fertiles contrées de l'ouest.

La croix d'une main, la hache de l'autre, le prêtre et le colon canadiens, depuis près de trois siècles, s'en vont, semant la civilisation et le progrès, de l'est à l'ouest, du nord au sud, de ce qui est aujourd'hui l'Amérique Britannique du Nord.

Voilà ce que vous eussiez dû dire, mais le ministre de l'instruction publique de France ne s'occupe pas de ces *billevesées !*

IV

Pauvres Canadiens! l'avenir serait prospère pour eux, à la condition, pourtant, assurez-vous, mon cher de Coubertin, que leur éducation fût un peu moins négligée.

Et d'abord, quel sens attachez-vous au mot éducation! A lire attentivement votre livre, il semble que toute bonne éducation consiste, à " savoir calculer, supputer, escompter," par l'intermédiaire des " Business Colleges," et à pratiquer adroitement le " Foot Ball ", le " Base Ball," et tous les jeux de cette catégorie.

D'autres estiment que l'éducation est cet ensemble de qualités naturelles ou acquises dont la possession assure à l'homme la suprématie de l'intelligence, en le mettant à même d'exercer, au profit de la communauté, ses facultés morales développées par l'instruction.

Mais ces lignes n'ont pas pour objet d'exposer des théories ; je me contenterai donc, me plaçant sur votre terrain, de discuter la valeur de vos appréciations.

Vous affirmez que les jeux ne sont pas en honneur dans nos collèges : le contraire serait plus vrai. Seulement, les directeurs de nos institutions estiment, avec raison, qu'ils ne doivent être qu'un complément utile, nécessaire même, à tout bon système d'éducation, mais qu'ils ne doivent, à aucun prix, en devenir la base.

Laissez-moi citer, à ce propos, les réflexions que suggèrent à un écrivain d'esprit et d'infiniment de talent, Victor Fournel, les dé-

monstrations bruyantes des apôtres de votre méthode d'éducation, à Paris.

Parlant du fameux concours du Lendit, Fournel écrit : " Que les jeunes gens se fassent " du sang et des muscles, du thorax, du " biceps, des poumons, rien de plus souhai- " table, à coup sûr. Il n'est pas du tout né- " cessaire d'être chétif et malingre pour jouir " d'une intelligence supérieure, et le génie " n'est pas plus une phtisie qu'une névrose. " Mais il le faudrait faire avec la simplicité " séante et dans les proportions normales, " sans rompre l'équilibre dans le sens inverse. " sous prétexte de le rétablir. Or, j'ai grand " peur que ni l'une ni l'autre de ces conditions " essentielles ne soit observée dans l'espèce. " L'entraînement qu'on a créé, qu'on entre- " tient, qu'on surchauffe par des réclames et " des exhibitions théatrales, dépasse toutes " les bornes. Les jeux et les exercices phy- " siques des lycéens n'ont pas besoin de ce " vaste ensemble d'encouragements, aussi ex-

" cessifs qu'artificiels ; ils ne demandent pas
" qu'on batte de la grosse caisse, que l'on
" sonne des fanfares, que l'on convoque la
" presse, les ministres, le président de la Ré-
" publique : le goût naturel en est dans l'u-
" sage et dans le sang des élèves de l'univer-
" sité ; il suffirait de le cultiver, de l'entrete-
" nir, en lui faisant sa place naturelle et né-
" cessaire, rien de plus, rien de moins, en
" veillant à ce qu'il ne s'engourdisse pas dans
" la fatigue ou la paresse, en l'excitant et le
" réveillant au besoin par la variété, mais dans
" la sphère intime qui leur convient, sans les
" transporter sur un théâtre, sans métamor-
" phoser des jeunes gens qui ne devraient
" songer qu'à s'amuser, en comédiens avides
" d'applaudissements publics..... ..
" Encore quelques années, et l'on nous pro-
" met la disparition du collégien mal peigné,
" mal bâti, de l'affreux *potache* (comme les
" élèves du collège de Montréal ! !), rangé dé-
" sormais parmi les types préhistoriques,—ce

" qui serait bien,—et, par suite, de l'étudiant
" *fin de siècle*, du bohême déliquescent,— ce
" qui serait mieux.

" Acceptons-en l'augure. Mais si l'on de-
" vait remplacer l'adolescent chétif, étiolé, pes-
" simiste, par un *cabotin* vaniteux, ignorant
" et bellâtre faisant des effets de hanche et
" de torse, par un écuyer de cirque pa-
" radant devant la galerie, et persuadé qu'un
" coup de pied bien appliqué au ballon est
" un phénomène digne, quand c'est lui qui le
" donne, de l'admiration des plus grands per-
" sonnages de l'Etat, des applaudissements
" du public, des récits de la presse et d'un
" vase de Sèvres, je ne vois pas trop ce que
" nous aurions gagné au change, et, en tout
" cas, ce serait payer un profit douteux d'une
" perte certaine."

Et d'ailleurs, mon cher de Coubertin, avez-vous essayé de lutter de vitesse avec un enfant du Canada ? avez-vous comparé la carrure de nos épaules à celle de nos frères

d'Amérique ? avez-vous rencontré sur votre chemin quelques-uns de nos fils d'*habitants*, à 16 ans plus développés qu'un homme de 25 ans chez nous ? si vous n'avez pas vu tout cela, épargnez-vous d'affirmer la prédominance de l'éducation physique anglaise sur celle des Canadiens-Français.

Mais je reviens à vos dires.

Vous accordez un bon point à nos écoles commerciales ; nous vous en savons gré, de même que nous vous remercions d'avoir constaté que notre connaissance de la langue anglaise nous donne une supériorité incontestable sur nos rivaux britanniques.

Mais quatre lignes de compliments sont de trop, et vous ajoutez bien vite : " mais dans " ces écoles, on donne aux idées un tour forcé " qui, dans la suite, paralyse leur fécondité, et " l'on habitue l'intelligence à se mouvoir dans " un cercle étroit, d'où ne peut sortir rien de " grand ni d'original."

Du sein de la gloire, où vous reposez pour

l'éternité,hommes illustres du Canada : Lafontaine, Viger, Morin, Papineau, Vallière, Taché, Sir George Etienne Cartier ! sachez gré à mon ami, du ton dédaigneux dont il traite les collèges où vous avez puisé les nobles vertus qui ont fait de vous de si grands citoyens !

Allons, mon cher de Coubertin, interrogez votre conscience, et demandez-lui à quelle école " on habitue l'intelligence à se mouvoir " dans un cercle étroit, d'où ne peut sortir " rien de grand ni d'original ". Elle vous répondra que c'est à l'école laïque, et non à celle où l'on habitue les enfants à balbutier le nom de Dieu, et à croire dans un idéal plus élevé que celui né des hommes.

Pensez-vous, pour un moment, que la plupart de ces Canadiens dont je viens de vous citer les noms, auraient pu conquérir, à force de luttes patientes, d'énergie et de persévérance, le droit d'être des hommes libres, s'ils n'avaient mis le culte de la morale chrétienne au-dessus de celui de la raison pure ?

Mais à quoi bon m'étendre sur ce sujet : vous niez que le clergé canadien ait exercé une action salutaire sur le développement intellectuel et moral du peuple ; laissez - moi mettre en regard de votre opinion celle d'un Anglais protestant dont le témoignage ne saurait vous être suspect.

Lord Durham, dans un rapport adressé à la reine, disait :

" It is a subject of very just congratulation, " that religious differences have hardly oper- " ated as an additional cause of dissension in " Lower Canada ; and that a degree of prac- " tical toleration, known in very few commu- " nities, has existed in this colony, from the " period of the conquest down to the present " time.

" The French-Canadians are exclusively " Catholics, and their Church has been left in " possession of the endowments which it had " at the conquest. But the Catholic priesthood " of this province have to a remarkable degree,

"conciliated the goodwill of persons of all
"creeds; and I know of no parochial clergy in
"the world whose practice of all the Christian
"virtues and zealous discharge of their cle-
"rical duties, is more universally admitted,
"and has been productive of more beneficial
"consequences. Possessed of incomes suffi-
"cient and even large, according to the
"notions entertained in the country, and en-
"joying the advantage of education, they
"have lived on terms of equality and kind-
"ness with the humblest and least instructed
"inhabitants of the rural districts. Intimately
"acquainted with the wants and characters
"of their neighbours, they have been the pro-
"moters and dispensers of charity and the
"effectual guardians of the morals of the
"people; and in the general absence of any
"permanent institutions of civil government,
"the Catholic Church has presented almost
"the only semblance of stability and organi-
"zation, and furnished the only effectual sup-

"port for civilization and order. The Catholic
" clergy of Lower Canada are entitled to this
" expression of my esteem, not only because
" it is founded on truth, but because a grateful
" recognition of their eminent services in
" resisting the arts of the disaffected, is es-
" pecially due to them from one who has
" administered the government of the pro-
" vince in those troubled times."

Convenez que de pareilles affirmations doivent avoir plus de poids que les récriminations dont votre livre s'est fait l'écho.

J'avoue ne pas saisir clairement le raisonnement qui termine votre second chapitre.

Vous dites que les jeunes Anglais jouent à des jeux virils, et entrent dans la vie avec de l'initiative et de la volonté.

Vous en concluez que, de ce fait, ils accaparent tous les bénéfices, que toutes les affaires (si tant est qu'on en fasse au Canada !) sont pour eux, et que leurs idées, enfin, prédominent en tout.

C'est là une théorie nouvelle, dont les Canadiens vous sauront gré. Ils supposaient, jusqu'ici, et avec quelque raison, que la possession du capital était une des causes immédiates de la supériorité anglaise en matière de commerce.

Grâce à vous, les Français d'Amérique sauront, désormais, à quoi s'en tenir.

Leur prospérité commerciale n'est plus qu'une question de *muscles*, et à ce compte, je ne doute pas qu'ils ne conquièrent rapidement, par le " Foot Ball", la suprématie à laquelle ils aspirent.

V

Rappelant les débuts de l'université McGill à Montréal, vous écrivez "..... Monsieur " McGill devinait quel rôle l'instruction pu- "blique allait jouer dans le dix-neuvième siècle, " et il était pressé d'en assurer le développe- " ment au Canada. Son projet fut étouffé, grâce " à la vigilance et à l'énergie du clergé catho- " lique, a dit depuis Monseigneur Langevin, " assez aveugle pour ne pas comprendre les " heureux résultats qu'il contenait en germe."

Pour tous ceux qui connaissent l'histoire du développement de l'instruction publique au Canada, ces paroles établiront clairement

le peu de soin avec lequel vous avez contrôlé l'exactitude de vos renseignements.

Il ne paraît pas possible, en effet, que de gaieté de cœur et uniquement pour les besoins de votre cause, vous ayez maltraité, à ce point, la vérité historique.

Le clergé catholique avait mille fois raison de s'opposer à la fondation d'une université protestante, à une époque où le fanatisme de la minorité anglaise du pays ne tendait à rien moins qu'au complet anéantissement de l'élément catholique, pourtant en majorité.

Ignorez-vous qu'en 1801, la chambre d'Assemblée, pressée par le parti des "bureaucrates", avait sanctionné, sous le nom "d'Institution royale," une loi inique destinée à angliciser le pays, en le couvrant d'écoles protestantes ?

A la mort de monsieur McGill, la situation faite à l'église catholique restait la même. Faut-il s'étonner, dès lors, que le clergé

se soit opposé au vœu du défunt, tant que ses propres droits n'auraient pas été reconnus.

Adopter une politique de laisser-faire eût été non seulement compromettre de la manière la plus grave, les intérêts religieux des Canadiens-Français, mais aussi s'enlever pour l'avenir tout espoir d'indépendance en ce qui touchait les questions d'éducation.

Ce que vous appelez de l'aveuglement n'était, en réalité, que la marque d'un admirable esprit, je ne dirai pas seulement de patriotisme, mais aussi et surtout de nationalisme.

Revenant à votre sujet favori, vous constatez que, " dans toutes les associations athlétiques " du pays, les quelques Canadiens-Français " qui aiment les exercices physiques et le plein " air y trouvent généralement un accueil très " sympathique, mais qu'on n'y parle qu'anglais, " et que tout ce qui est anglais y domine."

Je relève, dans ces paroles, une erreur doublée d'une injustice.

A Montréal même, en dehors des clubs athlétiques anglais, il en est de français,admirablement organisés, avec leurs centres de réunion et leurs insignes distinctifs.

Les membres de ces clubs luttent d'adresse et d'entrain avec leur confrères de race britannique.

Quant à ce qui concerne l'usage de la langue anglaise, vous ne placez pas la question sur son véritable terrain : On ne parle qu'anglais dans les réunions de "sport," pour la bonne raison que tout Canadien-Français sait manier cette langue, tandis qu'il est peu d'Anglais qui connaissent la nôtre, en dépit de leur " éducation virile."

VI

Vous ne voulez pas toucher à l'enseignement primaire, ce qui, dites-vous, vous entraînerait trop loin.

Vous n'hésitez pas, pourtant, au cours de votre étude, à formuler contre l'ensemble du système les plus sévères critiques.

La vérité est que les lois qui régissent notre enseignement primaire, sont sagement conçues, et que celui-ci passe à bon droit, auprès des hommes compétents, comme un modèle de perfection.

Son application donne les meilleurs résultats, au témoignage même de protestants

éclairés, comme vous en trouverez la preuve plus loin.

Le nombre d'écoles élémentaires, dans la province de Québec, était en 1886, de 4594 : 179,855 élèves fréquentaient ces écoles.

La présence moyenne était de 130,048 ; cette proportion était de soixante-douze pour cent plus élevée que dans la province d'Ontario.

Je ne passerai pas en revue les différentes statistiques à l'aide desquelles il me serait facile d'établir que l'ensemble de notre système d'enseignemeut primaire peut soutenir une comparaison, toute à son avantage, avec celui de n'importe quel autre pays, je me contenterai de signaler un fait qui prouve, à lui seul, l'importance que les Canadiens attachent à l'instruction de leurs enfants.

Malgré le nombre considérable de *paroisses* disséminées sur toute l'étendue du territoire, il arrive, en plus d'un endroit, que des groupes d'"habitants" se trouvent trop éloignés des villages pour envoyer leurs enfants à l'école.

Les "commissaires scolaires" pourvoient alors, d'une façon ingénieuse, aux difficultés suscitées par la distance, à la diffusion de l'instruction.

Des "maisons d'écoles" sont construites aux carrefours des chemins de "concessions" et la direction en est donnée à des filles de cultivateurs, diplomées pour la plupart.

Que de fois ne m'est-il pas arrivé, au cours de mes longues excursions, de m'arrêter, attentif, au seuil d'une de ces humbles maisonnettes, perdues dans la solitude des bois, et d'écouter curieusement ces voix d'enfants répétant avec ensemble les leçons de leur jeune institutrice, pas *laïque* du tout, celle-là, je vous en réponds.

Si vous ne touchez pas à l'enseignement primaire, du moins ne vous faites-vous pas faute de parler avec un dédain voulu de nos maisons d'éducation.

Vous en voulez, tout particulièrement, au collège de Montréal.

Les élèves de cette institution sont, pour vous,des " êtres " qui ont l'air de "ratés" habitant une " boîte " !

Voilà bien des gros mots, qui cachent, à tout le moins, un singulier dépit.

Mais, mon cher de Coubertin, vous allez sans doute nous donner une idée de l'instruction que reçoivent ces " ratés, " et nous montrer ce qu'elle peut avoir de défectueux ?

Allons donc !

Vous vous promenerez à travers les dortoirs, vous examinerez la dimension des cuvettes, la largeur de l'espace qui sépare les lits, et vous remplirez ainsi, permetttez-moi de vous le dire, les fonctions d'un inspecteur de l'hygiène scolaire.

Je nie, mon cher ami, votre droit, en tant que délégué par le grand maître de notre université, à critiquer la propreté de nos maisons d'éducation canadiennes.

Comme moi, vous avez sans doute subi l'hospitalité forcée d'un de nos grands lycées ?

Eh ! bien, vous souvenez-vous de ces fontaines (microscopiques aussi), installées dans nos dortoirs avec une parcimonieuse économie ?

Vous rappelez-vous d'avoir jamais constaté quelque chose qui ressemblât à une salle de bains dans ces grands bazars universitaires ? Non, n'est-ce pas ? Pourquoi alors attaquer cette question toujours délicate de la propreté chez les autres ?

Vous avez lu Maxime du Camp, et vous souvenez, sans doute, de la triste description qu'il donne du Lycée Louis-le-Grand ? cette description ne nous permet pas, à nous autres français, d'être sévères dans nos appréciations à l'étranger.

Je sais que vous allez réformer tout cela, à ce titre, vous mériterez la reconnaissance de la santé publique.

Mais votre œuvre n'en est qu'à ses débuts ; attendez qu'elle soit complète pour vous en prévaloir comme d'un précédent.

En parcourant le Canada, vous avez pu

constater la libéralité avec laquelle la nature a doté cette belle contrée de fleuves, de rivières et de lacs ; comment, dès lors, pouvez-vous supposer que les habitants d'un pays aussi bien partagé du côté de l'eau, ignorent les notions élémentaires de la propreté !

Eussiez-vous consacré quelques jours à visiter nos campagnes canadiennes, que le soin méticuleux avec lequel nos "habitants" entretiennent l'intérieur de leurs maisons vous eût frappé.

Rien de plus séduisant à l'œil, d'ailleurs, que ces coquettes habitations, peintes en blanc pour la plupart, disséminées dans la verdure, éparpillées sur les bords de nos cours d'eau, ou accrochées aux flancs de nos collines.

Pénétrez, le samedi, dans l'un de ces foyers paisibles, et admirez l'activité avec laquelle chacun lave, brosse, frotte, à grand renfort d'eau, les planchers, les murs, le plafond, les meubles, et vous devrez vous avouer que les

Canadiens-Français sont les ennemis nés du désordre et de la malpropreté.

Les " habitants !" comment se peut-il que vous les ayez ignorés ? Vous eussiez reconnu en eux les qualités fondamentales dont la possession assure, tôt ou tard, à une race, la prédominance morale et physique.

Vous vous plaignez de ce que l'éducation, telle que vous la comprenez, ne soit pas suffisamment développée dans notre pays, et vous voudriez nous voir adopter pour nos enfants le programme qui tient, dites-vous, à la dernière page de votre livre, dans ces deux mots : *Sport* et *liberté.*

La liberté ! nous la possédons à tous les degrés : libertés civiques, liberté de *conscience,* liberté d'action, liberté de travail ; nous avons les muscles ; nous avons l'intelligence ; notre progrès matériel et moral a frappé d'étonnement les esprits les plus sérieux qui se soient occupés de notre histoire. La seule réforme dont nous ayons vraiment

besoin est celle qui aurait pour effet de nous débarrasser des esprits forts, dont le rêve, depuis quelques années, est de miner chez le peuple ses plus chères croyances, sous prétexte de l'initier au véritable progrès moderne, selon eux.

VII

Je n'ai pas à discuter ici la valeur de l'enseignement de nos 500 académies, collèges ou écoles spéciales, dont les cours sont suivis avec régularité, par notre jeunesse canadienne.

Les résultats obtenus me paraissent plus que suffisants, si j'en juge par le mérite de nos hommes publics et de ceux qui occupent des positions en vue.

Je retrouve dans mes notes les textes des compositions écrites et la liste des questions posées aux candidats qui se présentaient, l'année dernière, à l'Université Laval, pour l'obtention du diplôme de bachelier ; mes-

sieurs les professeurs de la Sorbonne n'auraient pu choisir avec plus de discernement.

Il suffit, d'ailleurs, de parcourir les recueils de nos débats parlementaires, pour constater que l'instruction donnée dans nos collèges, suffit tout au moins à développer dans notre jeunesse le goût de l'étude et de la culture intellectuelle.

Lisez avec soin les discours de nos hommes d'État ; admirez l'universalité de leurs connaissances ; leur intelligence du droit constitutionnel ; le tour ingénieux et élégant de leurs périodes, et il ne vous sera plus possible de nier le développement intellectuel d'une nation aussi féconde en puissants " debaters."

Il semble, vraiment, à vous lire, que vous ayez été chargé d'une mission spéciale au Canada : celle d'y ravaler notre race.

Afin que ma supposition ne vous étonne pas, je cite vos paroles : " J'ai visité encore " des *high schools*, l'école polytechnique, l'aca- " démie commerciale, puis des écoles anglai-

" ses : partout, le même contraste. Ici des
" muscles, de l'activité, de la hardiesse, des
" regards bien francs ; là, des membres mala-
" droits, des attitudes gauches, aucune indé-
" pendance, rien de viril."

Ces paroles, mon cher de Coubertin, feront sourire Anglais et Canadiens ; ceux-là savent, depuis cent soixante ans, ce que vaut la virilité de leurs frères d'origine française.

Deux fois cette virilité leur a épargné la défaite, et c'est avec son concours, que depuis un demi-siècle, ils travaillent à asseoir sur de larges et solides bases, la puissance et le crédit de leur patrie commune.

Vos réflexions, d'ailleurs, ne s'appliquent-elles pas admirablement à nos "potaches", piliers ordinaires des brasseries du quartier latin ; à ces pantins ridicules dans leurs tuniques trop larges pour leurs épaules étroites, qui promènent, le dimanche, sur le boulevard *Michel ! !* leur curiosité de jeunes dépravés,

en quête d'aventures aussi faciles que malpropres.

Vous les connaissez, ces " êtres " maladifs, élevés dans l'air empesté de nos sombres casernes universitaires, et dont la suprême jouissance est de faire un peu de "*bastringue*" aux dépens de l'aumônier, comme de se retrouver, les jours de congé, en face d'un verre d'absinthe, côte à côte avec leurs "pions' d'étude!

La vérité sur nos écoles commerciales, en particulier sur celle du " Plateau," c'est que l'ensemble de leur enseignement y est essentiellement pratique et contribue pour beaucoup à développer chez les Canadiens Français le goût des entreprises commerciales et industrielles.

Cette école du " Plateau," construite par les soins des commissaires des écoles catholiques de Montréal, est un bel édifice, bâti sur un lieu élevé, et qui n'a rien de la triste apparence de nos lycées.

Les cours sont vastes, et séparées seulement de la rue par une légère clôture.

Les salles d'études, immenses, sont pleines de lumière, et l'air qui y circule, salubre.

Les élèves sont des gaillards qui n'ont pas froid aux yeux, à en juger du moins par leur apparence et leur goût pour la chasse, la pêche, le canotage et tous les exercices du corps.

Quant au degré de l'instruction, nous le laisserons, si vous le voulez bien, apprécier par un homme dont il n'est pas plus permis de discuter la compétence que l'impartialité.

En 1881, je crois, le gouvernement de la province de Québec nomma une commission dont l'objet était de s'enquérir de l'organisation de nos écoles commerciales. Le témoignage qui produisit le plus d'effet sur les membres de cette commission fut celui d'un protestant, M. Workman, l'un des hommes les plus en vue de la ville de Montréal

Après avoir rendu un légitime hommage

aux écoles catholiques, en général, et à celle du " Plateau " en particulier, M. Workman ajouta que pas une école protestante ne pouvait lutter avec les nôtres pour la préparation des jeunes gens aux carrières commerciales.

VIII

Votre sortie contre le collège de Montréal ne paraît être qu'une transition habilement ménagée pour en revenir à votre sujet de prédilection : les biens du clergé.

Vous prenez à partie les prêtres de Saint-Sulpice, les accusant, à tort, de posséder la moitié de la ville de Montréal, et vous annoncez, pour des temps prochains, une révolution dont vous vous gardez, d'ailleurs, d'indiquer la nature.

J'ai déjà signalé la vivacité de vos attaques contre nos communautés religieuses ; il ne me déplaît pas d'y revenir.

Vous limitez, d'ailleurs, le champ de la discussion, en vous en prenant, de préférence, aux immunités dont jouissent les biens d'Eglise, au Canada.

Il est, tout d'abord, un fait digne de remarque : l'opiniâtreté avec laquelle vous prenez à partie le clergé catholique, sans vous préoccuper de ce qui peut se passer de similaire dans le camp protestant.

Cette façon d'apprécier les faits dénote, à tout le moins, dans vos renseignements, une lacune qu'il convient de relever par des chiffres.

Les statistiques de 1886, les seules que j'aie à ma disposition, établissent que, dans la ville de Montréal, la valeur des propriétés des églises catholiques exemptes de taxe s'élevait à 6 206 190 dollars, tandis que 2 784 800 dollars représentaient la valeur des propriétés de l'Eglise protestante.

Si, maintenant, l'on tient compte qu'en cette même année 1886, la population de Montréal était de 140 747 âmes, dont 103 579 ca-

tholiques, il sera facile de vérifier que pour 37 168 protestants, la valeur des biens d'Eglise exempts de taxes égalait la moitié de celle des communautés catholiques moins la bagatelle de 318 295 dollars !

Pourquoi, dans ce cas, ne pas généraliser vos remarques, et étendre au clergé protestant le champ de vos critiques ?

Mais, pourrez-vous dire, il n'y a pas que la question des taxes qui préoccupe certains esprits ; ce dont on se plaint, par-dessus tout, c'est de la fréquence des appels à la charité publique.

J'accueille volontiers votre remarque, en ce qu'elle est la preuve la plus éclatante que l'esprit de foi de nos populations ne s'est pas le moins du monde affaibli, en dépit des exhortations de l'école ultra-libérale.

Il suffit, d'ailleurs, de relever le nombre des institutions protestantes, et de lire dans les journaux les appels réitérés de leurs ministres à la bourse des fidèles, pour constater que le

clergé catholique n'accapare pas, à lui seul, la charité publique.

Croyez-vous, sincèrement, que les biens de nos communautés religieuses demeurent improductifs ?

A Montréal, à Québec, vous avez visité les maisons-mères de ces communautés, avez-vous apprécié leur œuvre, et vous êtes-vous demandé si elle ne compensait pas largement la jouissance des immunités que vous leur reprochez si amèrement ?

Vous connaissez, en partie, le rôle patriotique joué par le clergé canadien dans le développement de la nationalité française en Amérique ; je voudrais pouvoir m'étendre sur ce sujet, et vous montrer ces prêtres, tour à tour, aviseurs spirituels du peuple ; défenseurs de leurs libertés ; gardiens vigilants de leurs traditions, et perpétuant, enfin, à travers les siècles, dans le Nouveau-Monde, notre belle langue nationale !

Pouvez-vous contester à une nation dont

l'existence est aussi étroitement liée à l'action bienfaisante de son clergé, le droit de lui marquer sa reconnaissance autrement que par son respect et son attachement à la foi ?

Vous admettez que le clergé canadien "est à l'abri de toute attaque en ce qui "concerne les mœurs et la vénalité"; que lui reprochez-vous alors, et quels sont les dangers de l'avenir ? Si le clergé n'est pas vénal, c'est donc que les biens qu'il possède n'ont pour objet que de soulager le malheur et de développer l'éducation morale du peuple !

Mais peut-être soupçonnez-vous le zèle de notre clergé de s'être ralenti, et que, rassuré sur les dispositions de la population à son égard, celui-ci ne songe qu'à jouir en paix de la vie facile qui lui est faite ?

Quelle erreur serait la vôtre !

De quelque côté que vous portiez vos regards, sur cet immense territoire du "Dominion," votre vue sera frappée par un spectacle étrange ; au milieu des solitudes de la prai-

rie, au sein des vastes forêts, sur les bords de l'océan glacial, non loin du cercle polaire, vous apercevrez d'humbles maisonnettes surmontées d'une croix ; sentinelles avancées de la colonisation et de la foi !

Dans ces cabanes, grossièrement construites de quelques morceaux de bois, indifférents aux privations, aux rudes froids de nos longs hivers, des Jésuites, des Oblats, des prêtres séculiers, des sœurs de charité raniment l'espérance dans les cœurs, encouragent les efforts du colon et jalonnent de nouvelles conquêtes au progrès et à la civilisation.

A quel ordre religieux le Canada doit-il de posséder dans Rome un séminaire, édifice superbe d'où sortira une pléiade de jeunes lévites, dont l'instruction supérieure sera un bienfait pour le pays ? A ces mêmes prêtres de Saint-Sulpice que vous accusez de parcimonie.

Mais pourquoi vous dire tout au long les œuvres nombreuses créées par ce capital qui

vous effraye au point que vous n'osez le calculer ! vos conclusions découlent du point de vue particulier auquel vous vous placez, et dérivent de principes qu'il ne m'appartient pas de discuter ici.

Votre livre, mon cher de Coubertin, reflète, à ne pas s'y tromper, les tendances d'un petit groupe de libéraux canadiens, nuance " Ferry, Goblet & Cie ;" en acceptant leur manière de voir. vous vous êtes mépris sur le sentiment de l'opinion publique prise dans son ensemble et à l'exclusion de toute école.

Vous avez, sans doute, entendu parler de la question dite " des biens des jésuites ? " Vous n'ignorez pas, qu'à l'instigation du premier ministre de la province de Québec, l'honorable Honoré Mercier, la Compagnie de Jésus est rentrée dans une faible partie des biens qu'elle possédait lors de la suppression de l'ordre au siècle dernier.

Je ne m'étendrai pas sur cette œuvre de

réparation: qu'il me suffise de vous rappeler qu'elle fut, au Canada, la source d'une grave agitation, provoquée et entretenue par le fanatisme d'une petite minorité protestante.

Un député de la chambre des communes du Canada, monsieur O'Brien, demanda au gouvernement fédéral de désavouer, comme inconstitutionelle, l'action du parlement de la province de Québec.

Une longue discussion s'ensuivit. Finalement, l'amendement de monsieur O'Brien fut repoussé par un vote de 188 voix. Treize députés votèrent en faveur du projet !

Remarquable exemple de tolérance religieuse et de respect des lois constitutionnelles, donné par l'élément protestant, pourtant en majorité, de la chambre des communes !

Ecoutez, à ce propos, les paroles prononcées, au cours de la discussion, par le chef du grand parti libéral Canadien : monsieur Laurier :

" Sans aucun doute, si les libéraux de
" France avaient à voter sur cette question,
" ils voteraient pour le désaveu du bill ; *mais*
" *je dois dire que je ne suis pas, que nous ne*
" *sommes pas ici des libéraux de l'école fran-*
" *çaise.* J'ai déclaré dix, vingt fois dans ma
" province, que je suis, moi, libéral de l'école
" anglaise ; nous n'avons rien de commun avec
" les libéraux de France. J'ai regretté d'en-
" tendre, il y a un instant, mon hon. ami le
" député de Norfolk (M. Charlton) exprimer
" le regret—c'est du moins ce que j'ai compris
" —qu'il n'y eût pas de parti protestant. Il
" y a dans ma province des hommes appar-
" tenant à ma nationalité, de l'avis de l'hono-
" rable député, et qui désireraient eux aussi
" qu'il y eût un parti catholique. Je me suis
" toujours élevé contre cette doctrine, et dès
" 1877, parlant en français, devant un audi-
" toire français, dans la ville que j'ai l'hon-
" neur de représenter, la bonne vieille ville
" de Québec, je disais à ceux qui, comme mon

" honorable ami, voulaient diviser les hommes
" d'après leurs idées religieuses :

" Vous voulez organiser tous les catholiques comme
" un seul parti, sans autre lien, sans autre base que la
" communauté de religion ; mais n'avez-vous pas ré-
" fléchi que, par le fait même, vous organisez la popu-
" lation protestante comme un seul parti, et qu'alors, au
" lieu de la paix et de l'harmonie qui existent aujour-
" d'hui entre les divers éléments de la population cana-
" dienne, vous amenez la guerre, la guerre religieuse,
" la plus terrible de toutes les guerres ?

" Tels étaient mes sentiments, il y a dix
" ans, tels ils sont aujourd'hui. Mon hono-
" rable ami le député de Norfolk (M. Charl-
" ton) me dit que nous ne devrions pas laisser
" cet acte entrer en opération, parce que les
" Jésuites sont les ennemis de la liberté.
" Une telle déclaration ne me surprendrait
" *pas dans la bouche d'un libéral de la France,*
" mais je suis surpris de l'entendre formuler
" dans ce parlement. *Parce que des hommes*
" *sont ennemis de la liberté, est-ce à dire*

" *qu'on ne leur doive pas la liberté? D'a-*
" *près nos doctrines et notre manière de voir,*
" *la liberté luit non seulement pour les amis,*
" *mais aussi pour les ennemis de la liberté.*
" *Nous n'établissons pas de distinction.* Et,
" en ce qui concerne les libéraux d'Angle-
" terre, je suis sûr d'une chose, c'est que, s'ils
" étaient ici, il ne voteraient pas comme le
" rédacteur du *Mail* suppose qu'ils voteraient.
" Depuis plus d'un siècle, les libéraux an-
" glais ont été les champions de la liberté
" dans le monde, et si nous avons la liberté
" aujourd'hui, telle que nous le comprenons
" dans ce pays et dans notre siècle, c'est en
" grande partie à leurs efforts que nous le
" devons. Il y a longtemps qu'ils ont compris
" que la liberté n'est pas seulement pour les
" amis de la liberté, mais pour tout le monde.
" Il y a longtemps qu'ils ont compris que la
" sécurité de l'Etat dépend absolument de la
" plus entière liberté accordée à toutes les
" opinions, qu'elles soit bonnes ou mauvaises,

" et qu'il est nécessaire de laisser le jugement
" du peuple décider entre le grain et la paille,
" choisir l'un, rejeter l'autre. Voilà le prin-
" cipe que, dans la mesure de mes forces, j'ai
" essayé, depuis des années, d'inculquer dans
" l'esprit de mes concitoyens d'origine fran-
" çaise. Ce principe, joint à une fidélité iné-
" branlable aux principes les plus larges de
" liberté constitutionnelle, c'est l'étoile qui me
" guide et que, dans la position que j'occupe
" aujourd'hui, et dans celles que je pourrai
" occuper pendant ma vie, je m'efforcerai
" toujours de suivre."

Et encore au cours de la même discussion, voyez avec quel esprit de tolérance, le premier ministre de la puissance, sir John A. Macdonald, Anglais, protestant et orangiste, affirment les mauvaises langues, parle de l'œuvre des Pères Jésuites :

" ..... Qu'on remarque qu'il
" n'y a dans tout le Canada que soixante-et-
" onze Jésuites, vont-ils conquérir le pays ?

" le protestantisme va-t-il être aboli ? Le
" Canada va-t-il perdre sa foi par le travail
" de ces soixante-et-onze Jésuites ? *Ils n'ont*
" *pour toute arme qu'un chapelet, une ceinture*
" *autour des reins, et un bréviaire sous le bras.*
" Quel mal peuvent-ils faire ?.....
" .....

".....Ils sont aujourd'hui, au
" Canada, un corps exclusivement enseignant.
" Il n'y a pas dans la province de Québec
" une seule paroisse qui ait un Jésuite pour
" curé ; il n'y a pas une seule paroisse qui
" soit sous le contrôle des Jésuites. Ils ont,
" chez les Sauvages et les Esquimaux, sur
" les côtes du Labrador, une mission où l'en-
" seignement et le christianisme se donnent
" la main, où ils font beaucoup de bien, où
" ils endurent les souffrances et les misères,
" qu'au témoignage de M. Parkman ils ont
" toujours été prêts à endurer pour la cause
" de la religion et de l'humanité.

" Chose étrange, si nous sortons de la pro-

" vince de Québec en nous dirigeant vers
" l'ouest, vers le Manitoba, nous y voyons le
" collège de Saint-Boniface ayant à sa tête
" l'archevêque Taché et six Pères Jésuites
" pour professeurs. Nous ne voyons pas le
" Manitoba se soulever contre l'institution.
" Nous savons avec quelle facilité cependant
" un mouvement populaire peut se produire
" dans un jeune pays comme celui-là, peuplé
" d'esprits ardents. J'ai eu plusieurs fois l'oc-
" casion d'en faire moi-même l'expérience. Ce-
" pendant, ils endurent cette énormité d'avoir
" dans leur province six Pères Jésuites ensei-
" gnants. Ils se montrent, sous ce rapport,
" aussi apathiques que les protestants de la
" province de Québec, et, chose plus étrange
" encore, il y a là le clergé anglican sous la
" direction de l'évêque de l'église anglicane,
" le clergé presbytérien sous la direction du
" conseil de cette congrégation, et tous sont
" tellement traîtres au protestantisme, qu'ils
" se sont réunis pour fonder une univer-

" sité commune, qui a le droit de conférer des
" diplômes, et le conseil des gouverneurs de
" cette université est composé de catholiques,
" de presbytériens et d'anglicans."

Je viens de mettre devant vos yeux quelques-unes des paroles prononcées par les chefs autorisés des deux grands partis politiques du Canada ; je pourrais vous en citer cent autres, et toutes vous prouveraient le peu d'enthousiasme provoqué chez nous par le faux libéralisme du gouvernement républicain, dont vous semblez vous être constitué le défenseur.

Quant à cette révolution terrible dont vous nous révélez l'approche, elle est, chacun le sait, le secret espoir des fanatiques du pays, de ces hommes qui mettent au-dessus des plus chers intérêts de la patrie, la satisfaction de leurs haines de sectaires ou de leur ambition personnelle.

La grande masse de la nation, ne vous y trompez pas, cependant, comprend que le premier devoir d'un peuple libre est de faciliter

aux ministres de la charité l'exercice de leur apostolat, sans distinction de dénominations religieuses.

IX

Votre objet, en visitant le Canada, était de constater jusqu'à quel point les idées que vous prônez en matière d'éducation s'y étaient développées ; le peu que vous avez vu ne vous a pas satisfait, du moins sous le rapport canadien-français ; de là un désappointement qui se traduit dans votre livre, par un accès de mauvaise humeur.

Je vous ai prouvé que cette mauvaise humeur vous rendait injuste, elle a fait plus, en ne vous laissant pas la liberté d'esprit nécessaire pour apprécier comme elle le méritait,

une des forces vivantes de notre jeune nationalité, si maltraitée par vous

Etes-vous entré dans l'une de ces communautés qui perpétuent à travers le temps le souvenir impérissable de la sœur Bourgeois, de Marie de l'Incarnation, de mademoiselle Mance, de madame d'Youville ?

Vous êtes-vous demandé à quelle œuvre, jamais interrompue depuis plus de deux siècles, se livraient, dans le silence de leurs beaux cloîtres (miracles d'ordre et de minutieuse propreté), ces filles du devoir et de la charité ?

Je vais vous le dire.

Ces servantes du Seigneur, modèlent à leur image, dans la pratique des plus hautes vertus chrétiennes et sociales, ce chef-d'œuvre d'abnégation et d'énergie, de douceur et de courage viril, de dévouement et de dignité, qui s'appelle la femme canadienne !

La femme canadienne ! c'est-à-dire l'âme même de la nation aux jours de sa prospérité

comme à l'heure des dangers ; la femme canadienne ! auxiliaire jamais lassée de l'apôtre du Christ, à ses côtés pour propager la parole de Dieu, consoler l'infortune, relever les courages ; la femme canadienne ! enfin, le modèle le plus parfait de ce que peut humainement accomplir la morale évangélique.

Retranchez de l'histoire de la Nouvelle-France les prodiges d'héroïsme accomplis par les compagnes des premiers pionniers de la colonie, et vous effacerez, du même coup, tout un passé de gloire et de sublime dévouement.

Niez l'influence morale de la femme dans ce merveilleux développement politique et social de la nation canadienne depuis cent cinquante ans, et vous ferez disparaître un des facteurs les plus puissants de cette marche ascendante des Canadiens vers la liberté et l'indépendance morale.

J'ai voulu vous rappeler ces choses, mon cher de Coubertin, parce qu'il me semblait qu'au cours de votre mission, vous eussiez dû,

pour le plus grand profit de nos *lycées de filles*, recueillir quelques données sur l'éducation de la femme canadienne.

En parcourant nos couvents, vous eussiez pu aussi relever cette étrange anomalie que, tandis que nos collèges se signalent par leur malpropreté ! !. . . .les futures femmes de nos jeunes collégiens sont élevées dans l'amour de l'ordre et des principes d'hygiène les mieux entendus !

X

Québec, le berceau de la Nouvelle-France; la fille chérie de ce héros à peine connu dans notre pays : Champlain ; Québec ! avec tout son passé de gloire et d'héroïsme, ne paraît pas vous avoir séduit.

Je m'attendais à constater dans votre livre un reflet de l'émotion qui s'empare de tout Français, à la vue de cette cité, antique sanctuaire de notre nationalité en Amérique.

Comment se peut-il que le panorama grandiose qui se déroulait devant vos yeux du haut de la terrasse Frontenac, n'ait pas fait

naître chez vous un sentiment de reconnaissance infinie pour ces Canadiens, gardiens fidèles de nos gloires d'antan !

Mais non, au sein même de cette ville, fidèle dépositaire des cendres de tant de héros français, vous ne vous départissez pas de votre raideur un tantinet universitaire.

Vous rencontrez sur votre chemin un brave cocher qui devient votre cicerone ; son langage vous donne l'occasion de signaler l'abus que font les Canadiens des anglicismes.

Cet abus existe, je vous le concède, mais comment pourrait-il en être autrement ?

Les Canadiens ne sont-ils pas en relation constante avec les Anglais, et ceux-ci ne se font-ils pas un point d'honneur de paraître ignorer notre bel idiome !

L'usage de ces anglicismes tend à disparaître, d'ailleurs, grâce à la guerre acharnée que lui font des écrivains de talent, tous Canadiens, ne vous en déplaise.

Malgré eux, malgré vous, quelques-uns de

ces anglicismes demeureront, en raison même de leur nécessité.

Vous n'ignorez pas, en effet, que notre langue, si riche, pourtant, en mots, n'a pu lutter efficacement, contre l'invasion des expressions anglaises.

Je ne sache pas qu'il vous ait été possible de rendre en bon français vos mots favoris de " Sport " de " Foot Ball ", de " Base Ball " !

Les Canadiens sont, en somme, bien moins coupables que vous ne le supposez, d'avoir laissé s'implanter, dans leur conversation courante, des expressions entendues tous les jours, eux qui, depuis cent cinquante ans, luttent avec une admirable persévérance pour maintenir l'intégrité de leur langue nationale.

Il est un fait, du moins, que vous ne pourrez nier, et tout à leur honneur ; c'est ce que j'appelerai l'unité de leur langue.

De quelque côté que le Français des " vieux pays " dirige ses pas, dans cet immense " Dominion ", les Canadiens qu'il ren-

contrera parleront la même langue, à l'exclusion de tout idiome local.

Que ce même voyageur fasse son " Tour de France," et pénètre dans les campagnes reculées de la Bretagne, de l'Auvergne, de la Franche-Comté; qu'il parcoure la Provence, la Savoie, ce qui nous reste de la Lorraine, et souvent il lui faudra un interprète, pour avoir raison des patois locaux.

Ce qu'il faut donc proclamer très haut avant de signaler l'abus des anglicismes, au Canada, c'est que les 1 500 000 Canadiens éparpillés sur toute l'étendue de la Puissance et leurs 800 000 frères des Etats-Unis, ont un signe de ralliement qu'ils respectent comme le soldat respecte son drapeau : ils parlent la même langue, celle de leurs ancêtres, et à ce titre ils ont droit à notre admiration, comme à notre reconnaissance.

XI

Vous me permettrez de ne pas partager votre manière de voir en ce qui touche la propreté intérieure des bâtiments de l'Université Laval, à Québec.

Là où vous avez constaté que tout était "sale et mal tenu," j'ai admiré, pour ma part, l'ordre et la netteté des différentes salles que j'ai visitées.

Vous voulez à toute force représenter les Canadiens comme des êtres malpropres, leurs écoles comme des taudis, et vous semblez oublier que toute critique outrée frise de bien près l'invraisemblable.

Parlant de notre grande université canadienne-française, ou plutôt de sa succursale à Montréal, vous assurez que celle-ci a été établie pour "étouffer dans l'œuf l'Université Vic-"toria, de la Province d'Ontario, laquelle y "possède également une succursale."

C'est là une erreur qu'il convient de relever.

L'Université Victoria, sous le contrôle de l'église méthodiste, est établie à Cobourg, dans la province d'Ontario. Elle ne possède pas de succursale à Montréal. L'École de Médecine et de Chirurgie de cette ville lui est simplement affiliée.

L'Université Laval ne pouvait donc songer à étouffer une rivale qui n'existait pas.

En 1876, une extension des facultés de Laval a été faite en faveur de Montréal, pour procurer à cette ville tous les avantages de cette université ; c'est-à-dire que l'on a augmenté le nombre des professeurs des différentes facultés, pour permettre de donner à Montréal le même enseignement qu'à Québec.

Depuis lors, des efforts ont été faits pour rendre la branche de l'Université Laval de Montréal indépendante de celle de Québec ; certaines réformes ont été également jugées nécessaires pour le plus grand bien de l'instruction supérieure dans la province.

Ces réformes ont été la cause d'une agitation qu'il ne convient pas d'apprécier ici, avec d'autant plus de raison que la question est loin d'être réglée. Le pape est intervenu, cela est parfaitement vrai, mais il n'a rien " prononcé d'office," et les " légitimes mécontentements" que vous signalez, proviennent de divergences d'opinion qu'il convient, à tout le moins, de respecter, en tant qu'elles demeureront dans les limites de la bienséance, et du respect dû à l'autorité pontificale.

XII

Les territoires du Nord-Ouest, avec leurs 2 750 000 milles carrés, forment une partie intégrante de la confédération canadienne.

Il est parfaitement vrai, comme vous le dites, que cette immense étendue de terres, plus développée, en superficie, que l'empire de Russie, pourra, dans l'avenir, être subdivisée en provinces ayant chacune leur autonomie.

Mais tel qu'il est constitué, aujourd'hui, notre Nord-Ouest compte comme un facteur important dans le développement commercial, agricole et industriel du " Dominion."

Sillonné par de nombreuses voies ferrées, traversé de part en part par le " Transcontinental Canadien," il offre au travail et à l'initiative individuelle un champ d'action sans limites.

Le " Transcontinental Canadien ! " quel sujet d'étude fertile en féconds enseignements ! et pourtant vous paraissez l'avoir ignoré.

Laissez-moi esquisser ici cette œuvre gigantesque, dont l'ensemble apparaît comme l'effort le plus prodigieux tenté par cette jeune nationalité canadienne, impatiente de proclamer, à la face du monde, sa virilité.

L'historique du " Canadian Pacific Railway" est étroitement lié à celui de la Confédération.

Les deux œuvres, solidaires l'une de l'autre, portent à un égal degré l'empreinte d'un patriotisme large et éclairé.

La confédération des colonies anglaises de l'Amérique du Nord remonte à 1867.

A cette époque, quatre provinces adhérèrent au pacte fédéral : celles de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Le 11 décembre de la même année, la chambre des communes votait l'acquisition des territoires du Nord-Ouest.

Le 5 juillet 1870, la Colombie Anglaise entrait dans la Confédération. et le 3 avril 1873, l'Ile du Prince Edouard y adhérait également.

Livrées à leurs propres forces ; sans liens directs les rattachant les unes aux autres ; condamnées à un isolement qui paralysait leurs efforts ; en partie, tributaires des Etats-Unis ; trop faibles séparement pour résister à une attaque de la république voisine ; les colonies anglaises de l'Amérique Britannique du Nord, en s'unissant par un lien fédéral, garantissaient, pour l'avenir, l'inviolabilité de leurs institutions.

Mais il ne suffisait pas aux fondateurs de la Confédération, à Sir George Etienne Cartier

(un Canadien-Français !), à Sir John A. MacDonald et à leurs illustres coopérateurs, d'avoir groupé autour d'un seul drapeau les forces vives et les énergies engagées jusqu'à cette époque dans des sphères d'action différentes.

L'union politique des provinces accomplie, il était d'une absolue nécessité, pour en garantir la perpétuité et en développer les avantages, de les grouper dans une complète communauté d'intérêts. Il fallait, dans cet immense " Dominion ", faire circuler la vie, et pour cela déplacer l'axe économique du pays, en l'étendant des bords de l'océan Atlantique à ceux du Pacifique.

La construction d'un vaste réseau de voies ferrées, sagement conçu, s'imposait donc comme une conséquence immédiate de l'acte de Confédération.

Tandis que l' " Intercolonial " devait mettre en relations directes les Provinces Maritimes avec celles de Québec et d'Ontario ; un grand chemin de fer transcontinental devait

relier le Canada-Est à la Province de la Colombie Anglaise, sur les côtes du Pacifique.

En 1872, la chambre des communes adoptait, en principe, le projet de construction de cette colossale voie ferrée.

Jusqu'en 1881, les travaux avancèrent lentement, mais, à cette époque, l'entreprise, placée entre les mains d'une compagnie privée, soutenue par les subsides du gouvernement, marcha à pas de géant.

Aux termes du contrat passé entre le gouvernement et la compagnie du " Canadian Pacific Railway ", celle-ci s'engageait à livrer sa ligne équipée et terminée *pour le 1er mai* 1891 ; mais, tel fut l'élan donné par les chefs de l'entreprise, encouragés et soutenus par l'opinion publique qu'à *la fin de* 1885, c'est-à-dire *moins de cinq ans* après le commencement des travaux, une voie ferrée de *plus de six mille kilomètres* s'élançait de Montréal, traversait tout le continent, et allait aboutir aux

rives de l'océan Pacifique. Plus de six cents millions de francs avaient été dépensés ; cinquante mille ouvriers avaient travaillé à la ligne, de nombreux et magnifiques travaux d'art avaient été construits, et les Montagnes-Rocheuses étaient percées de part en part.

Vers le *milieu de l'année* 1886, *toute la ligne était en pleine opération*.

Depuis cette époque, de nombreuses villes se sont fondées le long de la voie. Quelques-unes d'entre elles ont une importance de premier ordre.

Le bois des forêts a été mis en exploitation, le sol des prairies labouré, des mines ont été ouvertes, et le dernier rail n'était pas encore posé, qu'un trafic considérable se faisait d'un bout à l'autre de la ligne.

Le peuple canadien est fier, à juste titre, de la grande œuvre qu'il a menée à bonne fin.

Il a donné ainsi une nouvelle preuve que la modeste colonie d'hier est devenue un grand pays, plein de confiance dans l'avenir

que lui réservent ses richesses naturelles et l'énergique activité de ses enfants, sans distinction de race.

XIII

Vous êtes, mon cher de Coubertin, un sincère partisan des institutions anglaises.

Je partage votre admiration en autant qu'elle ne se traduit pas au détriment des Canadiens-Français.

Comment n'avez-vous pas consacré un chapitre spécial à l'étude de notre constitution, au lieu d'affirmer que "ce que l'on ignore "assez généralement, c'est qu'une province "canadienne ressemble absolument à un état "de l'union" ?

En observant plus attentivement l'ensemble de nos lois constitutionnelles, vous eussiez,

sans aucun doute, constaté que celles-ci répondent mieux aux aspirations du peuple, que ne le pourraient faire les institutions de la république voisine.

" La constitution canadienne, disait Lord Dufferin, est supérieure à celle des Etats-Unis, en ce qu'elle reflète à un plus haut degré la volonté du peuple."

Mais pourtant, direz-vous, les Américains ont adopté le suffrage universel, tandis qu'au Canada, vous n'en êtes encore qu'au suffrage restreint.

C'est là. mon cher ami, ne vous en déplaise, une des causes de la supériorité de notre système.

Les destinées du pays ne se trouvent pas, chez nous, à la merci d'une foule ignorante de ses besoins, et indifférente, en somme, à tout ce qui ne flatte pas ses passions du moment. Des lois sages limitent seulement aux classes de citoyens qui concourent au développement de la prospérité publique, le droit

de se choisir des représentants, dépositaires de leur volonté.

Tandis que le président, à Washington, ou le gouverneur, dans chaque Etat de l'Union, est seul responsable de ses actes et nomme ses conseillers, qui ne pénètrent jamais ni dans l'une ni dans l'autre chambre du Congrès ; chez nous, le représentant de la reine, est avisé par des ministres responsables devant la législature, c'est-à-dire devant le peuple.

Laissez-moi vous rappeler également que notre magistrature est inamovible, et que chaque province, grâce aux subsides qu'elle reçoit du gouvernement fédéral, et au produit de la vente des terres publiques dont elle dispose, ne se voit pas dans la nécessité de frapper la propriété foncière des taxes énormes qui pèsent sur le peuple américain.

Les lois qui régissent l'éducation, la répartition des charges publiques, l'organisation de nos forces militaires, nos institutions municipales, sont autant de points sur lesquels notre

législation est de beaucoup supérieure à celle de nos voisins.

Vous aviez là, mon cher de Coubertin, un vaste et intéressant champ d'études, que vous eussiez dû explorer pour le plus grand profit de ceux que préoccupe, à juste titre, l'avenir colonial de la France.

On admire volontiers, chez nous, vous le savez, le génie colonisateur de l'Angleterre, mais combien sont-ils, ceux-là qui, non contents d'en apprécier les effets, en recherchent les causes ?—Un très petit nombre, dont on néglige le plus souvent d'écouter les avis.

L'une de ces causes, et la moins discutable, est, assurément, le régime décentralisateur que la Grande-Bretagne applique à ses colonies.

Certains esprits prévenus tournent volontiers en ridicule la libéralité avec laquelle la métropole dote la moindre de ses possessions d'une forme de gouvernement représentatif.

Et pourtant, cette méthode, outre qu'elle

s'adapte admirablement au caractère même de la race anglo-saxonne, constitue l'un des secrets de sa prédominance coloniale.

Elle encourage l'initiative privée, en la dégageant des embarras multiples que lui suscite, partout où elle règne en maîtresse, cette maladie si française qui s'appelle : la centralisation ; elle ouvre un champ d'émulation aux jeunes talents impatients de prendre une part active à la direction des affaires ; elle forme, enfin, à côté des " business men," une pépinière d'hommes publics au courant des besoins et des aspirations de leur pays, mieux que ne sauraient l'être les membres du bureau colonial de Londres.

En France, les partisans du système anglais commencent à se compter, mais à chacun de leurs efforts, on leur fait, dans les sphères officielles, une réponse invariable : " ce qui convient au caractère anglais ne peut convenir à celui des Français ; centralisateurs

nous sommes, et centralisateurs nous resterons."

Sublime entêtement, qui mérite de passer à la postérité, au même titre que celui de notre légendaire Pandore ! !

Quelle étude pourrait mieux prouver l'inanité d'un pareil raisonnement, que celle du développement politique des Français d'Amérique !

Lord Dufferin, qui aimait sincèrement les Canadiens-Français, disait d'eux : " Qu'en " droit parlementaire et dans la libre pratique " de leurs institutions, ils étaient supérieurs à " leurs concitoyens d'origine anglaise."

Que si, mon cher de Coubertin, ces paroles vous laissaient incrédule, je vous conseillerais de parcourir, entre beaucoup d'autres ouvrages, l'histoire des Canadiens-Français de 1840 à 1867.

Vous y constateriez à quel point notre tempérament national est capable de développer

les qualités d'initiative et de persévérance qu'on se plaît, pourtant, à ne pas vouloir lui reconnaître.

XIV

Vous terminez votre étude sur les Canadiens-Français par un court portrait à la plume des deux hommes les plus en vue de la province de Québec : l'honorable Honoré Mercier, et l'honorable chef de la "loyale opposition."

La désinvolture avec laquelle vous traitiez de " vrai don Quichotte parlementaire " le très respecté chef du parti conservateur de la province de Québec, avait tout d'abord surpris vos lecteurs canadiens.

Ceux-ci ont beaucoup ri en apprenant que l'honorable monsieur Taillon n'assistait pas

au dîner que vous décrivez avec une verve si railleuse.

Chacun se demande, aujourd'hui, quel peut bien être le malheureux convive dont la figure vous a rappelé le héros de Cervàntès.

Quoi qu'il en soit, laissez-moi réhabiliter à vos yeux le courageux patriote dont vous avez confondu la marquante personnalité avec un personnage créé de toutes pièces, sans doute, dans la fièvre de la composition.

Monsieur Taillon est un des hommes dont s'honore la nationalité canadienne-française. Orateur habile, apôtre éloquent et convaincu d'une cause dont il s'est fait le plus ardent champion dans la province de Québec, il a su, par la remarquable intégrité de sa vie publique, rallier à lui tous les dévouements de son parti, et commander le respect même de ses adversaires politiques.

Eussiez-vous rencontré l'homme, que sa haute stature, ses épaules carrées de solide Canadien, la loyauté de son regard, l'air de

fine bonhomie qui se dégage de toute sa physionomie, vous eût frappé au premier abord. Quelques mots échangés avec l'ancien ministre vous auraient, à tout jamais, interdit de le confondre avec les politiciens d'occasion, que l'on rencontre trop souvent dans les pays dotés d'un régime parlementaire.

Après avoir apprécié à sa juste valeur, l'habileté de l'honorable monsieur Mercier, vous ne pouvez vous empêcher de lui lancer un trait.

C'est là une coutume qui vous est familière.

Monsieur Mercier fait honneur, par ses hautes capacités, à la race canadienne-française. Il est permis de ne pas approuver sa politique, mais ce serait faire preuve d'une singulière étroitesse d'esprit que de ne pas lui reconnaître des qualités hors ligne de tribun et d'habile politique.

Le premier ministre de la province ne cache pas ses origines, c'est un enfant du

peuple ; il en fait volontiers parade, et en cela, a raison.

A l'exemple de la plupart des Canadiens de marque, il doit à sa puissante volonté et aux dons seuls de son intelligence, d'être parvenu aux postes les plus élevés. En a-t-il de l'orgueil, je tendrais à le croire.

Mais cet orgueil, en somme, ne rejaillit-il pas tout entier sur sa nationalité, dont il affirme, une fois de plus, les multiples aptitudes.

L'abord facile de nos gouvernants, la bonhomie de leur accueil, le joyeux empressement avec lequel ils mettent de côté toute gravité d'emprunt pour fêter un ami de France, vous amuse au lieu de vous toucher.

C'est affaire de tempérament.

Nous autres, Français, n'avons pu nous habituer, depuis vingt ans, à nous passer de la forme extérieure dans l'autorité. Et pourtant, nous nous disons républicains austères, et partisans de l'égalité démocratique.

Un général sans son panache perd chez

nous tout droit à l'admiration, un ministre bon enfant ne serait pas pris au sérieux, et monsieur le président de la chambre ne s'assoierait pas à son fauteuil sans être, au préalable, passé entre une double haie de soldats, tambours battants, clairons sonnants.

Quelle conclusion tirer de ces remarques ? Celle-ci, simplement : que chez les peuples américains, les dehors de l'autorité sont en rapport avec l'esprit même de la constitution qui les régit ; les détenteurs du pouvoir, simples délégués de la volonté populaire, n'estiment pas qu'en dehors de l'exercice officiel de leurs charges, ils soient tenus à un vain décorum qui n'ajouterait rien à leur mérite, et serait en contradiction avec les tendances naturelles de la nation.

Une étude approfondie des lois constitutionnelles du Canada et de la façon intelligente dont le peuple en comprend le fonctionnement, ainsi que plus de données sur l'ensemble de notre organisation sociale, vous

eussent permis de constater que nous sommes, ici, infiniment plus démocratiques dans nos goûts, nos idées et notre manière de vivre, que vous ne le serez jamais, en France, en dépit de la république une et indivisible.

XV

Vous avez dit, quelque part, dans votre livre, que notre presse était incolore.

Je comprends qu'elle ne vous ait pas intéressé.

L'objet qu'elle se propose (est-ce un bien, est-ce un mal) ? n'est pas de toujours servir à ses lecteurs des chroniques longuement préparées, des articles de fond élaborés dans le silence du cabinet. Elle renseigne, elle annonce, elle est l'intermédiaire direct entre le politicien et ses électeurs, entre le pouvoir qui dispose des fonds et le citoyen qui les fournit, entre le marchand et ses acheteurs. De là, en

grande partie, la cause de son aridité pour vous.

Est-ce à dire, cependant, que la presse française, au Canada, soit incolore? bien au contraire. Les journalistes de talent abondent chez nous, et leurs articles ont une valeur souvent appréciée à l'étranger; mais malgré eux, il leur faut en passer par la volonté des abonnés et ceux-ci, tiennent par-dessus tout, à être renseignés sur les menus faits de la politique, sur les agissements de leurs représentants, sur la valeur, au jour le jour, des produits du commerce et de l'industrie, sur la répartition des taxes, en un mot sur tout ce qui touche de près à leur existence politique et sociale.

C'est là du practicisme à outrance, me direz-vous, d'accord ; mais, du moins, prouve-t-il la ferme volonté de la nation de ne jamais se désinteresser de la marche générale des affaires et de contrôler, en tout temps, la direction que lui impriment ses chefs.

Après nous avoir donné votre opinion sur la presse, vous n'hésitez pas à formuler, à priori, un jugement sur la littérature canadienne.

Vous assurez qu'elle est encore dans son enfance.

J'accepte volontiers votre appréciation, à la condition toutefois d'ajouter que, telle qu'elle est, cette enfance est assez vigoureuse pour laisser prévoir, dans un avenir prochain, une belle maturité.

Trois hommes, entre beaucoup d'autres, se sont occupés, avec une attention particulière, du mouvement des esprits au Canada : monsieur Xavier Marmier, de l'Académie française, monsieur Claudio Jannet, monsieur Rameau.

Demandez à ces esprits distingués ce qu'ils pensent de la valeur de nos hommes de lettres ; de Garneau, de l'abbé Ferland, de l'abbé Laverdière, de Turcotte, de Crémazie ; et dans des temps plus rapprochés, de l'abbé Casgrain, de Benjamin Sulte, de Joseph

Tassé, de Bourinot, de Faucher de Saint-Maurice, du regretté monsieur Chauveau, du juge Routhier, de MM. Taché, Bourassa, Fréchette, et de tant d'autres dont les noms m'échappent ; ils vous répondront que, par leur talent et leur savoir, ces écrivains honorent non seulement le Canada, mais aussi la France dont ils perpétuent, dans le Nouveau-Monde, le génie littéraire dans sa forme la plus élevée.

Sans aucun doute, direz-vous, ces écrivains, ces poètes que vous me révélez ont fait leurs études en France, en Angleterre et non, assurément, dans vos collèges canadiens ?

Détrompez-vous, mon cher ami, tous ces littérateurs : historiens, poètes, philosophes, chroniqueurs, dont vous trouverez les œuvres couronnés par notre Académie, en vente chez nos grands libraires de Paris, ont puisé dans leur patrie, et le plus souvent dans leurs études personnelles, les premiers éléments de leur savoir. Leur esprit délicat, et, par-dessus

tout, leur amour pour notre belle langue, ont fait d'eux des écrivains distingués.

D'ailleurs, à ceux qui nieraient chez les Canadiens les aptitudes naturelles à la race française pour tout ce qui touche aux choses de l'esprit, je rappelerai la faveur dont ont joui, de tout temps, en Angleterre, dans les cercles politiques, les hommes d'Etat de notre nationalité. L'élite de la haute société ne saluait pas seulement dans sir Etienne Taché, dans sir George Cartier, pour n'en citer que deux entre cent, des orateurs de talents, — elle reconnaissait, dans ces Canadiens, les qualités distinctives de l'homme supérieur par le savoir, l'intelligence et la haute culture intellectuelle.

Afin de vous donner une idée du goût prononcé des Canadiens pour tout ce qui touche aux choses de l'esprit, j'ajouterai qu'il n'est guère de ville de quelque importance et même de gros bourg, qui ne tienne à honneur d'avoir son cercle littéraire.

Dans ces cercles, non seulement on joue la comédie, mais, chaque semaine ou chaque mois, l'un des membres se transforme en conférencier, et traite, en public, un sujet d'histoire, de littérature, voire même de philosophie.

La foule se presse à ces réunions, elle en est friande, et prouve ainsi son attachement aux choses de l'intelligence, et le soin jaloux avec lequel elle entend conserver l'usage de sa langue nationale en la perfectionnant.

Tenez, dans ce vieux fort de Chambly, visité par vous, à l'ombre de ces murailles, antiques vestiges de la puissance française sur les bords du Richelieu, savez-vous ce que viennent faire, une fois par mois, sous la présidence du conservateur des ruines, monsieur Dion, ces jeunes Canadiens, commis de magasin, journaliers, employés publics pour la plupart ? ils viennent satisfaire leur goût naturel pour l'étude, en écoutant l'un d'entre eux développer un sujet d'histoire, choisi d'avance, étudié avec soin, et généralement traité,

sinon avec éloquence, tout au moins avec érudition.

Si, d'autre part, vous voulez bien considérer, qu'il y a cinquante ans, la langue française, au Canada, était menacée dans son existence même par des lois injustes ; qu'une lutte de tous les instants, soutenue pour maintenir intactes leurs prérogatives et conquérir leurs libertés, absorbait l'attention des Canadiens ; il ne vous sera pas permis de nier, en constatant les progrès accomplis par la littérature canadienne, les aptitudes intellectuelles des Français d'Amérique.

Pour tout observateur consciencieux et surtout impartial, l'essor que les Canadiens ont imprimé à leur littérature nationale depuis un demi siècle, éclaire d'un jour nouveau le caractère et les tendances de leur race.

Ce magnifique essor, si admiré, et à juste titre, par de nombreux écrivains français de mérite, demeure comme la preuve la plus formelle et en même temps la plus touchante

de l'inébranlable attachement des Canadiens à leurs origines.

Et pour nous autres, Français des " vieux pays," quelle émotion et quelle fierté ne devons-nous pas ressentir à la vue de ces frères d'Amérique, descendants de soixante-trois mille paysans de France, sans relations, pendant plus d'un siècle, avec leur ancienne mère patrie, et perpétuant, dans le nouveau-monde, en dépit des efforts tentés pour l'étouffer, une des marques distinctives du génie français : la culture intellectuelle.

XVI

Me voilà, mon cher de Coubertin, au bout de la tâche que je m'étais imposée, au fur et à mesure que je lisais votre étude sur les Canadiens-Français.

Vous avez jugé trop sévèrement une nationalité dont les qualités l'emportent de beaucoup sur les travers.

Il m'appartenait de la défendre à plus d'un titre : comme ami, d'abord, puis comme mari d'une Canadienne, et père d'enfants qui seront fiers, un jour venant, de leur double titre de Français et de Canadiens.

Je ne vous suivrai pas dans vos excursions à Ottawa et à Toronto ; qu'il me suffise de constater qu'en vous éloignant de la province de Québec vous redevenez ce que vous étiez au début de votre voyage : un observateur consciencieux et impartial, intéressant à lire et précieux à consulter.

Cette brochure portera-t-elle ses fruits, en détruisant quelques-unes de vos préventions à l'égard des Canadiens-Français ? Laissez-moi y compter.

Du moins, aurai-je la satisfaction d'avoir accompli, en la publiant, une œuvre de réparation et de justice.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT

DU MÊME AUTEUR

LE

"Transcontinental Canadien"

Du Hâvre à Yokohama, via Montréal et Vancouver

Vol. in-12, orné de cartes et de gravures

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

APR [illegible] 1922

n 505.11
stice aux Canadiens-francais!
dener Library
004126588
3 2044 081 304 537